



Retraite complémentaire des ExRAC et ExAFPA :

Réunion du 8 septembre,

Comme une impression d'être dans une partie de « Poker menteur* »

Retour sur images :

- 6 octobre 2010 : Première réunion sur le dossier de la retraite complémentaires des exRAC et exAFPA
- 1^{er} juin 2011 : 6^{ème} et, d'après la DG, dernière réunion sur ce même dossier

Entre les 2 :

- 9 mois
- 50.000 €/OS pour faire faire des études actuarielles sur l'impact d'un changement de caisse cas par cas
- Des résultats d'études qui concluent que, pour un nombre important, il y aurait une perte de rente de retraite en cas de transfert.
- Des OS qui proposent à la DG des solutions que celle-ci refuse en bloc, réunion après réunion

Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, la position a toujours été claire et sans appel, nos collègues ne devaient pas avoir de perte dans le cadre de cette opération.
Pour cela plusieurs solutions pouvaient être envisagées :

- Augmentation de salaire individuelle en compensation de la perte estimée
- Mise en place d'un régime sur-complémentaire
- Mise en place d'une sur-cotisation avec l'IRCANTEC comme cela s'est fait avec l'AGIRC ARRCO

Constante dans sa position la DG dit :

- NON à tout
- Je ne peux pas faire
- Je ne sais pas faire
- Ce n'est pas de notre faute mais c'est celle des caisses de retraite complémentaire
- Perte sur la rente future peut-être, mais gain salarial immédiat après le passage à l'IRCANTEC assuré car cotisation moindre, donc les agents peuvent s'ils le souhaitent se constituer avec ce gain leur propre retraite complémentaire.

8 septembre 2011

1^{ère} et, sauf erreur de notre part, seule réunion sur ce sujet à laquelle le Directeur Général a participé un peu !

En fait, le DG nous déclare en séance que les collègues de l'exRAC et de l'exAFPA resteront à l'AGIRC/ARRCO dans un groupe fermé (*solution impossible d'après le DG depuis le début*).

Le DG nous dit avoir :

- Contacté les présidents des caisses et avoir leur accord
- De la part du Ministre du travail, de l'Emploi et de la Santé un accord de principe pour faire le nécessaire législatif indispensable sans quoi rien n'est possible.



Retraite complémentaire des ExRAC et ExAFPA :

Réunion du 8 septembre,

Comme une impression d'être dans une partie de « Poker menteur* »

Donc si l'on en croit le DG, tout est beau, tous les voyants sont au vert pour que cela soit réalisable. Un peu plus et le DG nous proposait de signer tout de suite un accord.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** est intervenue pour demander à 2 reprises au DG des éclaircissements sur nos collègues de l'exAFPA, car la situation n'est pas exactement la même que celle de nos collègues de l'exRAC. **Aucune réponse, Aucune explication.**

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** revient sur les autres pistes de solution suivantes :

- **Mise en place d'un Régime sur complémentaire, le DG dit NON** car il devra l'étendre à tous les agents de Pôle Emploi et donc faire bénéficier TOUS les agents de Pôle Emploi d'un avantage.
- **Faire des augmentations salariales individuelles, le DG ne l'a pas envisagé, ni étudié et après la relance de la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, le DG répond NON** à cette solution.

Pour la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**, il n'est pas question de croire le Directeur Général sur parole.

- Quelles preuves avons-nous que les Présidents de Caisse ont bien été contactés, que leurs instances ont bien été consultées et que tout est OK ? **AUCUNE**
- Quelles preuves avons-nous qu'une loi soit votée pour mettre en place un dispositif dérogatoire aux règles en vigueur en matière de retraite pour faire une exception pour Pôle Emploi ? **AUCUNE**
- Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé serait d'accord, mais il n'est pas le seul ministère à être concerné dans cette affaire, les autres sont ils d'accord ? **On ne sait pas.**

Le DG nous demande donc de lui faire confiance, de le croire sur parole et de signer un accord qui prolongerait la situation transitoire dans laquelle sont nos collègues de l'exRAC et de l'exAFPA de 2 ans, le temps apparemment pour tout caler. **SACRÉ chèque en blanc !!!**

Entre temps les hommes et les femmes qui sont en responsabilité, aujourd'hui, risquent fort de changer et les engagements qu'ils prendront peut-être, ne les engagent qu'eux et pas les autres !

**OUI SACRÉ chèque en BLANC,
mais surtout RISQUE MAJEUR
pour nos collègues de l'exRAC et de l'exAFPA.**

Incroyable, nous avons assisté à un retournement de situation, qui nous a interpellé, nous a laissé un peu dubitatif et a éveillé un sentiment de méfiance de la part de la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**. Certains représentants du personnel n'ont pas du tout semblé surpris de l'annonce que nous a fait le DG. Plus rien ne nous étonne, mais la ficelle est grosse sachant que les couloirs de la DG étaient bien garnis à la veille de l'annonce !

Le **Poker menteur est un jeu de dés basé sur le **bluff**. Le but du jeu est de ne pas perdre les manches en faisant monter les **enchères** à chaque tour. C'est un jeu d'enchères et de bluff, chaque manche se termine par un perdant.*

CFE-CGC Métiers de l'Emploi 74 rue Championnet 75018 Paris
Courriel : Syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr
Site : www.cfecgc-metiersdelemploi.fr